T. S. F.

Programmes du dimanche 8 janvier 1939

RADIO P.T.T. NORD à LILLE (247.3 m.). 7 h. : Emission de télégraphie morse. 8 h. : Concert. 8 h. 40 : Disque. 9 h. : Informations. 9 h. 10 : Disque. 9 h. 30 : Disques : Grégor et ses grégoriens. 10 h. 15 : Audition de Sainte-Cécile de la Chorale de la Musique municipale de Lille : Ouverture du « Tannhäuser » (Wagner), Musique municipale. — La légende des Jumièges (Marréchal), Chorale municipale. — Les Préludes (Liszt), Musique municipale. — La Houille, cantate (Guillement, sur des paroles de Maxime Rions), Chorale et Musique municipale. 11 h. 15 : Disque. 11 h. 20 : Quart d'heure des auditeurs. 11 h. 35 : Disques. 12 h. : Concert donné par l'orchestre de la station : « Albine », ouverture (Flotow); Le berger galant (Weninger) ; Les deux guitares (Léoni). — a) Aimez-vous passionnément (René Viart et Lancone) ; b) On dit ça, Mesdames (Dommel et Jane Bos) ; c) C'est à Robinson (Delettre). — « Mignon », fantaisie sur l'opéra-comique (Ambroise Thomas) ; City-Centre (Keys) ; Finckiana (Herman Finck).

13 h. 20 : Disque. 13 h. 25 : Variétés. 13 h. 55 : Disques : Les fantaisistes Bach et Laverne. 14 h. 05 : Emission agricole. 14 h. 35 : Disques : Concert de chansons. 15 h. : Reflets de Radio-Paris. 17 h. 45 : Disques et diffusion de résultats sportifs. 18 h. 20 : Disques. 19 h. : Disques : Quart d'heure de comédie. 19 h. 15 : « La journée sportive régionale ». 20 h. : Concert.

20 h. 30 : Concert donné par l'orchestre de la station sous la direction de M. Maurice Soret, avec le concours de Mme Ginette Lefebvre et de M. Bernoville : « Cavalerie légère, ouverture (Suppé) ; Jeunesse joyeuse, suite d'orchestre (Eric Coates) ; « Les Erynnies », suite d'orchestre (Massenet) : a) Le sais-tu ? (Massenet) ; b) Ici bas (Dupratol) ; c) Que le jour me dure (Andréani), par Mme Ginette Lefebvre. — « Deux pièces » : a) Prélude, b) Polichinelle (Rachmaninoff) ; Conte d'Avril, suite d'orchestre (Widor) ; « Samson et Dalila », bacchanale extrait de l'opéra de Saint-Saëns. — Chant : M. Bernoville. — « Hérodiade », fantaisie sur l'opéra (Massenet) : Lamento (Lucien Niverd) ; Paysage sentimental, mél. (Dhnsay) ; « Phrynée », introduction du deuxième acte (Saint-Saëns).

RADIO-PARIS (1.648 m. 2. 80 kw.). — 9 h. 40 : Concert varié. — 10 h. 5 : Disques. Opérettes. — 10 h. 30 : Anglais. — 11 h. : Musique classique. — 11 h. 55 : Causerie catholique. Orgue. — 12 h. 25 : Politique. — 13 h. : Mêl par Denise Cam. — 13 h. 15 : Orchestre G. Laurent. — 14 h. 15 : Radio-Jeunesse. — 15 h. : Mélod. par René Asam. — 15 h. 15 : Les duettistes Edi et Jean. — 15 h. 30 : Chansons par Liane Maryève. — 15 h. 45 : « Les trésors du passé vous parlent » : « La victoire de Samothrace » et « La danse » de Carpeaux. — 16 h. 15 : « Quart d'heure littéraire des jeunes ». — 16 h. 30 : Cirque de Paris : « Do, mi, sol do ». — 17 h. : Chansons, par Pierrette Madd. — 17 h. 15 : Ensemble vocal russe Bobtchenock. — 18 h. 15 : Théâtre : « L'Indigent », un acte (Ch. Vildrac). — 19 h. : Orchestre L. Goldy. — 20 h. : Pages de P. Lott. — 20 h. 15 : Mélodies, par J. Sorbier. — 20 h. 30 : Concert symphonique : Deuxième symphonie (H. Rabaud), etc. — 23 h. : Jo Bouillon et son orchestre.

PARIS P. T. T. (431 m. 7, 120 kw.). — 7 h. 20 : Musique variée. Opérettes. — 9 h. : Concert : G. Derveaux. — 9 h. 40 : « L'histoire du petit navire qui n'avait jamais navigué », fantaisie radiophonique (Téramond). — 10 h. 45 : Tyrollenne. — 11 h. : « La voix des quatre » : Di-Da-Dou, de Decurck, etc. — 11 h. 20 : Quart d'heure des auditeurs. — 11 h. 40 : Disques. — 12 h. 20 : Chansons par Maria Cid. — 13 h. 5 : Orchestre. — 13 h. 55 : Orchestre L. Cazaux. — 14 h. 20 : Orchestre. — 15 h. : « Dormez-vous ? » comédie (P. Seine). — 16 h. 25 : Strasbourg. — 17 h. : Concerts Colonne. — 19 h. : Violon : Gavotte (Bach), etc. — 19 h. 45 : G. Morvn. — 20 h. 30 : Théâtre : « Les disciples » (P. Descaves). — 23 h. : Radio-Paris.

POSTE PARISIEN (312 m. 8, 09 kw.). — 11 h. 15 : Disques. — 12 h. 2 : « Les virtuoses amateurs ». — 12 h. 30 : « Le petit courrier en musique ». — 13 h. 10 : Quintette des chansonniers. — 14 h. : Reportage sportif. — 17 h. : Musique variée. — 19 h. 45 : Nouveautés. — 20 h. 5 : « Potins de Paris ». — 20 h. 12 : Reportage du voyage du président du Conseil en Tunisie. — 20 h. 22 : Orchestre de J. Hélian. — 21 h. 12 : L'heure des amateurs. — 22 h. 2 : « Le Club des Sept », avec Claude Dauphin.

LYON-LA-DOUA (463 m., 90 kw.). — 20 h. 30 : Opérette : « Chanson d'amour » (Schubert).

FÉCAMP (212 mètres 6. 5 kw.). — 8 h. : Musique classique légère. — Mélodie. — 10 h. : Piano. — 11 h. 15 : C. Robison et ses pionniers. — 11 h. : D. Peers et A. Young. — 11 h. 15 : Cavalcade. — 11 h. 45 : Demi-heure des artistes du Théâtre Français de Rouen. — 12 h. 50 : Quart d'heure catholique. — 13 h. : Disques demandés. — 13 h. 30 : Théâtre radiophonique. — 14 h. : Représentation de Kraft. — 14 h. 30 : « La toute est belle ». — 15 h. 30 : Orgue de cinéma. — 16 h. : Le cinéma d'Horlicks. — 17 h. : Musique exotique. — 17 h. 30 : Variétés. — 17 h. 45 : Harmonie. — 18 h. : Orgue de cinéma. — 18 h. 30 : Avec Jack Hylton et son ensemble. — 19 h. : Orchestre. — 20 h. : Concert des auditeurs. — 21 h. : Humour. — 22 h. : Auditions. Mélodies. — 23 h. : Vaudeville. — 24 h. : Mélodies. Danse.

RADIO-STRASBOURG (349 mètres 2). — 9 h. : Disques : œuvres de Mozart. — 11 h. 30 : Audition catholique. — 12 h. : Musique. — 14 h. 30 : Danse. — 15 h. : La Chorale polonaise « Lutnia » : Vieux Noël. — 16 h. 25 : Concert : Anacréon, ouverture (Cherubini). — 17 h. 15 : Concerts Colonne. — 19 h. 40 : Jo Bouillon et son orchestre. — 20 h. 15 : Musique champêtre gaie. — 20 h. 50 : Disques : « Trois pièces brèves » (Ibert). — 21 h. : Musique légère : Le chevalier à la rose, valse (Strauss), etc. — 21 h. 30 : Concerts d'orchestre : Airs de ballet (Rameau), etc. — 23 h. : Radio-Paris.

RADIO-TOULOUSE (328 m. 6, 60 kw.). — 11 h. 40 : Orchestre symphonique. Culte catholique. — 12 h. 25 : Concert varié. — 18 h. : Concert varié. — 18 h. 30 : Orchestre d'opérettes. — 19 h. 30 : Interm. Chansonnettes. — 20 h. : Orchestre hawaïen. — A 20 h. 30 : Kiosque à chansons « PERSIL ». — 21 h. 15 : Concert. — 21 h. 30 : Derniers refrains. Musette. — 22 h. 15 : Demi-heure des auditeurs. — 22 h. 45 : Opérettes marseillaises. Bal champêtre. — 23 h. 50 : Orch. de salon.

BRUXELLES (483 m. 9, 15 kw.). — 9 h. : Disques demandés. — 1 Ch. : « L'heure de chez nous », Harmonie. Chant. Carillons. Concert. — 11 h. 30 : Chant par Mme Pelotti. — 11 h. 45 : Concert d'accordéon. 12 h. : Vedettes de cabaret et music-hall. — 12 h. 15 : Concert. — 13 h. : Musique belge. — 14 h. : Œuvres de Rameau. — 15 h. : Musique de chambre : Sonate en quatuor (Haendel) — 15 h. 30 : Piano : Œuvres de Gabriel Fauré. — 15 h. 30 : Musique de chambre : Trois ème quatuor (R. Darcy). — 15 h. 45 : « 2 mètres 70 », jeu radiophonique (P. Descaves et E Grill). — 17 h. 10 : L. Hirsch et son orchestre. — 17 h. 30 : « Amon nos autes », fantaisie wallonne. — 17 h. 50 : Danse. — 18 h. : Radio-Jeunesse. — 19 h. : Causerie religieuse. Disques. — 20 h. : Cabaret de la Bonne Antenne. — 20 h. 45 : Disques. — 21 h. : « Une émission musicale ». — 22 h. : J. Omer et son orchestre. — 23 h. : Disques.

RADIO-COURTRAI (202 mètres 5). — **RADIO-COURTRAI (202 m. 3).** — 7 h. : Matinée du W.V.R.O. — 8 h. 30 : Concert offert aux malades. — 9 h. : Nouvelle régionales. — 9 h. 15 : Chansons. — 9 h. 30 : Ouvertures. — 10 h. : Chronique fiscale par M. A. Forman. — 10 h. 15 : Instruments divers. — 10 h. 30 : Causerie de la part du V.T.B. — 10 h. 45 : Musique tzigane. — 11 h. : Concert. — 11 h. 30 : Concert-apéritif. — 12 h. : Concert de gala offert par le Davidsfonds de Courtrai.

HILVERSUM I (1.875 m., 40 kw.). — 14 h. 10 : Orchestre du Concertgebouw. — 16 h. 10 : Danse. — 16 h. 40 : Service religieux. — 17 h. 10 : Ondes enfantines. — 19 h. 40 : Concert : Anacréon, ouverture, de Cherubini, etc. — 21 h. 10 : Musique légère. — 22 h. 40 : Orgue et saxophone.

RADIO-LUXEMBOURG (1.304 mètres). — 8 h. 15 : Concerts anglais. Causerie religieuse catholique. — 12 h. : Concert varié. Théâtre. — 13 h. 30 : Mélodies. Concert varié. — 15 h. : Valses. Concert varié — 16 h. : Debroy Somers et son orchestre. — 17 h. 30 : Conc. variés — 18 h. 30 : Sketch Concerts variés. — 21 h. : Orchestre. Orgue de cinéma. — 21 h. 30 : Concert varié. — 22 h. : Concerts variés. — 23 h. : Danse Disques demandés.

LANGENBERG (455 m. 9, 100 kw.). — 11 h. : Musique légère. — 13 h. : Mélodies. — 14 h. 30 : Emission enfantine. — 15 h. : Musique populaire. — 19 h. : Mélodies. — 21 h. 30 : Concert récréatif, danse.

NATIONAL (1.500 mètres, 150 kw.). — 9 h. 30 : Service religieux. — 10 h. 45 : Musique légère. — 11 h. 20 : Orchestre. — 12 h. : Récital vocal. — 12 h. 20 : Récital instrumental. — 12 h. 50 : Musique militaire. — 13 h. 30 : Musique négre. — 14 h. 20 : Mélodique populaire. — 15 h. 20 : Musique légère classique. — 16 h. 20 : Orgue. — 17 h. 20 : Musique populaire. — 18 h. 30 : Musique légère populaire. — 19 h. 55 : Service religieux. — 21 h. 5 : « Les Misérables », d'après Victor Hugo. — 21 h. 35 : Musique légère moderne. — 22 h. 30 : Service religieux.

LONDRES RÉGIONAL (342 m. 1, 50 kw.). — 16 h. : Musique légère classique. — 16 h. 30 : Service religieux pour les enfants. — 17 h. : Récital vocal. — 17 h. 20 : Récital instrumental. — 18 h. 30 : Concert instrumental et vocal : « Le retour de Tobias » (Haydn). — 19 h. 55 : Programme national. — 21 h. 5 : Mélodies sacrées. — 21 h. 35 : Théâtre. — 22 h. 15 : Mélodies anglaises. — 22 h. 30 : Service religieux.

ROME (420 mètres 8. 50 kw.). — 10 h. : Service religieux. — 11 h. 30 : Disques. — 12 h. 15 : Orchestre et chant. — 12 h. 45 : Disques. — 16 h. 15 : Musique variée. — 20 h. : Musique variée. — 20 h. 55 : Musique classique. — 21 h. 25 : Conc. vocal italien. — 21 h. 50 : Danse.

PETITE CORRESPONDANCE

QUESTION DU JOUR, N° 181. — *Mon patron vient d'être mis en liquidation judiciaire. Est-il en droit pour ce fait de me renvoyer sans préavis ?*

Réponse. — Non, car la liquidation judiciaire, pas plus d'ailleurs que la faillite, ne sont assimilables à un cas de force majeure, rompant le contrat de travail. Dans ce cas, le syndic ou le liquidateur demeurent tenus d'observer le délai de préavis et peuvent être obligés à dommages et intérêts pour renvoi abusif le cas échéant. L'indemnité de préavis et les dommages et intérêts dus dans ce cas ont même été admis par la loi du 18 juillet 1928 au bénéfice du privilège de l'article 2101 du Code civil, qui permet au salarié d'obtenir paiement de ce qui lui est dû par préférence aux autres créanciers ; les frais de justice, les frais funéraires et ceux de dernière maladie seuls, étant payés avant les créances des salariés.

• •

— **L'Amy-Baile.** — Le point est douteux, mais, à notre avis et sous réserve de l'interprétation des tribunaux, le nouveau propriétaire aurait le droit de vous faire partir, le logement pouvant être considéré comme un avantage en contre-partie du contrat de travail et donc susceptible de cesser avec ce dernier. — **Rossignol.** — Oui, avec un vilbrequin. — **Indécis, 36.** — Votre patron fait erreur : 1°) parce que le décret sur les allocations familiales supprimant l'allocation en cas d'enfant unique, n'entrera en vigueur qu'au 1er avril 1939 ; 2°) parce que même à cette date les allocations devront, à titre transitoire, continuer à être versées à l'enfant unique pendant un délai de deux ans. — **Une femme ennuyé, 1927.** — Non, en principe.

— **D. B. 35.** — Votre allocation pourra être réduite ou même supprimée par application du barème des ressources. Néanmoins, nous vous conseillons d'adapter cette solution, car de toutes les façons, étant donné votre âge, l'allocation est susceptible de vous être retirée d'ici peu de temps. — **Les deux prévoyants.** — Avez-vous des enfants ? Si oui, il est impossible de les déshériter et vous ne pouvez disposer que de la quotité disponible. — **N° 17, Isidore de Bondues.** — Cela est possible, mais il est indispensable de voir un notaire pour préciser les modalités du contrat. — **Vétérinaire.** — Oui, en principe et sous réserve des tolérances dont en pratique l'autorité peut se réserver d'user dans ce cas. Mais il est à noter que ces tolérances ne sont pas un droit et qu'elles peuvent ne pas être appliquées par tous les agents de l'autorité. Nous avons vérifié très sérieusement les textes cités. La distinction en question est établie dans les circulaires ministérielles. D'ailleurs, une selle ne peut servir au transport d'un « enfant en bas âge », mais d'un enfant déjà assez grand pour pouvoir se tenir. — **Ernestine la rebelle.** — La prévenance reste due dans ce cas. — **Un ignorant.** — Vous pouvez, à notre avis, augmenter le loyer ; en cas de contestation, il y aura lieu à arbitrage. — **Marie désolée, 50.** — Impossible de vous répondre sans connaître le prix du loyer avant-guerre. — **Toujours, Tourcoing.** — 1°) Impôt du mari sur les salaires : 96 francs ; impot sur les salaires de la femme : 14 francs. 2°) Vous paierez en plus la contribution exceptionnelle de 2 % pour l'application de laquelle des instructions doivent encore intervenir. — **Flerry, Marne.** — Vous pourrez d'abord consulter le bottin qui est à votre disposition dans notre hall. Ensuite, vous pourrez vous adresser au service de « renseignements dans l'intérêt des familles » qui existe à la préfecture de police de Paris. — **César-Auguste.** — Roubaix est la seizième ville de France (recensement de 1936).

— Sans eau, M. V. — 1°) et 3°) Votre propriétaire ne peut vous faire payer que votre consommation d'eau réelle en principe. Dans le cas présent, il semble cependant qu'une autre convention ayant été accepté tacitement par vous, il n'y ait plus à revenir sur le mode de calcul. 2°) Le locataire qui avait la garde du compteur est seul responsable, à notre avis, car il pouvait seul prendre les précautions nécessaires. — **Carnet.** — 1°) Oui. 2°) 3 % sur la tranche de 1 à 5.000, 3 % sur la tranche de 5.001 à 10.000, 4 % sur la tranche de 10.001 à 50.000, 5.50 % sur la tranche de 50.001 à 100.000, etc... Ces taux doivent être majorés de 6 % (décrets du 2 mai). Réduction de l'actif de la succession de 10 % par enfant en sus du deuxième et réduction de 10 % des droits pour chaque enfant en sus du deuxième. 3°) Sur la valeur vénale au jour du décès. — **Propriétaire ennuyé.** — La prescription en cette matière est de cinq ans ; vous pouvez donc le poursuivre. Vous aurez néanmoins avantage à lui faire signer une reconnaissance de dettes. — **Un gourmet de poitrine.** — Faire une demande à l'Office départemental des anciens combattants. — **Clotaire.** — 1°) Oui. 2°) Oui, si vous déclarez ces revenus avec les vôtres pour l'impôt général. 3°) Oui, sous la même condition. 4°) Oui, dans les quatre cas. 5°) Oui. — **Assuré prévoyant, 44.** — Cette justification peut être réclamée. — **N° 178.** — Nous ne voyons pas le risque que vous prétendez courir. Vous n'êtes plus le chef de la communauté, car celle-ci a été dissoute par la séparation de biens. — **Le petit Prosper.** — Le locataire. — **Bécuard.** — Il est impossible de vous répondre sans savoir s'il s'agit d'une maison d'avant-guerre et le prix du loyer de 1914. Répétez en entier votre question. — **Pastes I.** — Non, l'augmentation pour le Nord est de 1,93 %.

LES CAFES AU HAVRE

(Côte unique)

Tendance calme. — Ventes 1.750 dont 750 au Call. — Janvier, 233.25 ; février, 233.25 ; mars, 231.50 ; avril, 231.50 ; mai, 229.00 ; juin, 230.00 ; juillet, 228.00 ; août, 229.00 ; septembre, 229.00 ; octobre, 229.50 ; novembre, 229.00 ; décembre, 229.50.

Le gérant : Maurice Pascal.

Imp. du *Journal de Roubaix*, 11, Grande-Rue

INSTRUCTIF, AMUSANT, ILLUSTRÉ

L'ALMANACH DU JOURNAL DE ROUBAIX

192 pages de texte et de gravures

POUR 3 FRANCS :: ::

LE HAVRE — Prix en francs aux 50 kilos

Clôt. préc.	10 h.	12 h.	H.	B.	Clôt. préc.	Ouvert	Clôt.	H.	B.
4800									
408.0	403.0		....	4.94	4.85	4.82	12		
411.0	406.0		...	4.92		4.81	11		
413.0	406.5	404.5	.8.5	4.90	4.83	4.80	10		
414.0	407.5		....	4.87		4.78	.9		
416.5	410.0	408.0	.8.5	4.85	4.76	4.75	10		
417.0	409.0		....	4.77		4.67	10		
419.0	411.0	408.5	10.5	4.72	4.63	4.62	10		
419.0	411.0		....	4.66		4.56	10		
419.0	411.0		....	4.60		4.50	10		
419.5	412.0	407.5	12..	4.55	4.46	4.45	10		
420.0	412.5		....	4.56		4.46	10		
420.0	412.0	406.	12..	4.58		4.47	11		
			....	4.59		4.48	11		

AMERIQUE — Prix en pence à la livre anglaise

MOIS de livraison	Clôt. préc.	Clôt.	H.	B.	Clôt. préc.	Clôt.	H.	B.
Ventes disponible courant	7.14	7.05	.9	5.93	5.81	12	8.85	
... Février ...	7.19	7.10	.9	6.01	5.88	13	.8.34	
.... Mars	7.19	7.10	.9	6.06	5.88	13	.8.35	8.30
.... Avril	7.28	7.16	12	6.06	5.94	12	.8.24	
.... Mai	7.28	7.16	12	6.06	5.94	12	.8.13	8.08
... Juin	7.33	7.21	12	6.09	5.97	12	.8.00	
... Juillet ...	7.33	7.21	12	6.09	5.97	12	.7.88	7.80 91
.... Août	7.33	7.21	12	6.09	5.97	12	7.72	
. Septembre .	7.33	7.21	12	6.09	5.97	12	7.55	
.. Octobre ..	7.35	7.23	12	6.00	5.87	13	7.40	7.32 33
. Novembre .	7.35	7.23	12	5.95	5.82	.. 13	7.41	
. Décembre .	7.35	7.23	12	5.95	5.82	.. 13	7.43	7.36
.. Janvier ..	7.35	7.23	12	5.95	5.82	.. 13	—	

LIVERPOOL GIZA 7 — **UPPERS** — **NEW-YORK** — Prix en cents

Clôt. préc.	Ouvert	12 h.	Clôt.

MARCHES DES COTONS DU SAMEDI 7 JANVIER 1939.

* Feuilleton du « Journal de Roubaix » du dimanche 8 janvier. — N° 6. *

LA PROMISE DU MARIN PERDU

PAR GEORGES LE FAURE

Alors, seulement, j'ai vu quelle folle était la mienne ! Rendez-vous compte ! Jean-Marie Lemeur, le fils de Baptiste Lemeur, le sans-filiste de la Jument, oser lever les yeux sur Mlle Astier, la fille du puissant M. Astier, maire de Praz-en-Arcouët qui brigue un fauteuil sénatorial !... Oui, c'était fou... mais je me disais aussi qu'une fois officier ma folle serait moins grande et que, peut-être... enfin, on lit dans les livres des histoires plus invraisemblables que celle-là et j'attendais d'être sorti de l'Ecole, pourvu de mon brevet, pour parler à Marilou...

Le prêtre demanda — désireux de contrôler l'exactitude de ce que lui avait déclaré la jeune fille :

— Ne lui as-tu donc pas encore parlé ?

— Je n'ai pas osé, craignant d'être ridicule...

— Alors, pourquoi ce trouble auquel tu sembles en proie ?... Ton projet était raisonnable, il me semble, la demande en mariage d'un officier de marine n'entraîne avec elle aucun ridicule...

D'une voix désespérée, le jeune homme déclara :

— J'ai trop attendu...

— Tu n'as pourtant pas encore décroché le brevet t'autorisant à faire ta demande — revêtu de l'uniforme et ganté de blanc — observa le prêtre avec enjouement.

— Ah ! Monsieur le recteur, s'exclama Jean-Marie, ne plaisantez pas !... Si vous saviez ce que je souffre...

— Mais c'est toi-même qui crées ta propre souffrance !... Ton plan — je te le répète — est très raisonnable... Attends d'être sorti de l'Ecole.

— Je ne puis pas attendre !... Si j'attends, il sera trop tard...

— Trop tard ! pourquoi faire ?

— Pour parler à Marie-Louise...

Il ajouta, accablé :

— Elle va se marier...

— Se marier !... Ah ! ça ! es-tu fou ? Qui t'a conté pareille sornette ?

— Ce n'est pas une sornette, c'est le bruit qui court à Brest...

— Et qui fait courir ce bruit ?

— Celui-là même qu'elle doit épouser... il s'en vante en ville ; songez donc ! la belle Marie-Louise Astier !... la perle de la côte !... et il annonce son mariage comme prochain...

Le visage du prêtre était devenu sérieux.

— D'abord, M. Jacobson va un peu vite en besogne...

— Vous le connaissez !... donc, c'est vrai !... s'écria Jean-Marie avec un accent déchirant.

— Ne me fais pas dire ce que je ne veux pas dire parce qu'inexact... Ce qui est vrai, c'est que ce M. Jacobson est, en effet, venu trouver M. Astier pour lui demander la main de Marilou, laquelle a été avisée par son père de cette démarche...

— Vous voyez bien !...

— Mais ce qui est vrai également, c'est que Marilou a déclaré à son père qu'elle ne pensait pas au mariage pour l'instant.

Un soupir de soulagement gonfla la poitrine du jeune homme.

— Elle a dit ça !... bégaya-t-il, vraiment, elle a dit ça !...

— C'est d'elle-même que je le tiens... et cela n'est pas vieux... ça date d'avant-hier ; oui, elle est venue me trouver pour me prier de parler à M. Astier...

— Oh ! la brave petite !... la brave petite...

— Ainsi, tu vois, garçon, que tu te hâtes un peu trop de désespérer ; tu oublies que, pour se marier, il faut être deux ; voyons, est-ce vrai ?

— Oui, Monsieur le recteur, reconnut Jean-Marie ; mais il n'en est pas moins vrai aussi qu'entre la demande de M. Jacobson, qui occupe dans la région une situation importante et celle d'un pauvre garçon comme moi, qui n'aura qu'une épaulette d'officier à offrir, M. Astier n'hésitera pas...

— Mais, sa fille non plus... si elle t'aime ; et si cet amour lui donne la fermeté nécessaire pour défendre son bonheur... en admettant que son bonheur soit de t'épouser...

Le garçon eut un hochement de tête douloureux et murmura :

— Elle n'est pas fille à passer outre à la volonté de son père, surtout si celui-ci fait appel à ses sentiments ; il saura bien lui démontrer que sa situation, sérieusement compromise peut être miraculeusement rétablie grâce à elle...

Le prêtre protesta, mais mollement.

— M. Astier est-il homme à sacrifier sa fille ?

— La perte du Liberty l'a mis en fort mauvaise posture vis-à-vis de « La Boréale »... et, dame, quand un homme est au bord du trou, les sentiments paternels fléchissent... Vous n'oserez pas dire le contraire...

— Mais je n'ose rien du tout, mon garçon... absolument rien... ne voyant pas ce que je puis pour toi en la circonstance... Si vraiment M. Astier trouve dans la demande de M. Jacobson une bouée susceptible de le sauver, il s'y accrochera... ou du moins, il y a chance qu'il le fasse ; le tout est de savoir si sa situation est tellement désespérée que, pour le sauver, il lui faille briser le cœur de sa fille...

Le prêtre sentit que, par ces paroles, il risquait de trahir la confiance de sa filleule ; aussi, s'empressa-t-il d'ajouter :

— En admettant, toutefois, que tu ne te trompes pas sur les sentiments de Mlle Astier.

Avec force, le jeune homme affirma :

— Cela, je puis le jurer...

— Alors, je te le répète, que puis-je faire pour toi ?...

— Je suis venu vous demander, répondit humblement Jean-Marie, si vous consentiriez à aller trouver M. Astier et à plaider ma cause auprès de lui...

— Moi !...

— N'êtes-vous pas le parrain de Marie-Louise ?... Puisqu'il s'agit de son bonheur, il est naturel...

— Mais ce n'est pas elle qui se trouve présentement avec moi, protesta l'abbé Benedict ; pour représenter quelqu'un dans une circonstance aussi délicate encore faut-il qu'on ait été chargé par la personne intéressée...

En parlant ainsi, le brave recteur avait certes conscience de n'être pas entièrement de bonne foi, car l'aveu que lui avait fait, l'avant-veille, Marilou, lui donnait bien, au contraire, mandat pour intervenir, comme le lui demandait le jeune homme...

Celui-ci répliqua :

— Alors, ne parlons que de moi... de moi, qui me noie et qui vous crie au secours !... Vous m'avez toujours dit, Monsieur le recteur, que j'étais votre fils spirituel !... Est-ce qu'un père peut demeurer sourd aux appels de son fils ?...

Il ajouta, avec l'accent du désespoir :

— Que devenir, si on me la refuse ?...

Impressionné, le prêtre lui posa la main sur l'épaule et dit, d'une voix grave qui vibrait d'affection :

— Moi, je le sais, Jean-Marie : parce que je te connais... Tu feras... comme nous faisions dans l'Yser — nous, les gars de l'amiral Ronarc'h — nous tendions nos nerfs, nous cuirassions nos cœurs... et nous « tenions » quand même...

Comme le jeune homme gardait le silence, l'abbé Benedict ajouta :

— Si tu crois que les pompons rouges de l'amiral ont sauvé Dixmude sans en mettre...

Jean-Marie, réconforté par ce langage vibrant, se reprit et dit :

— J'en mettrai, moi aussi, Monsieur le recteur ; mais je sens bien que, si je n'ai pas Marilou, c'en sera fait de moi.

L'abbé haussa les épaules et lança :

— Si nous avions parlé comme ça, quand sonnait l'heure H, nous aurions été reconduit par les ennemis avec leur botte au derrière !...

Saisissant Jean-Marie aux épaules pour lui plonger plus profondément ses regards dans les yeux :

— Voyons... voyons... mon petit !... Songe que, dans quelques semaines, tu auras des galons sur la manche... que lorsqu'on a l'honneur d'être officier, on a le devoir d'être, pour ceux que l'on est appeler à commander, un exemple vivant ! Marin et Breton, tu n'as pas le droit de ne pas répondre « présent » chaque fois qu'il y a un sale coup de tampon à recevoir ; la pensée de Marie-Louise — qui, durant tes études, a été pour toi un but — doit être, pour toi, le « sursum corda » définitif !

Il l'attira à lui, le serra sur sa poitrine ; puis, desserrant son étreinte :

— Hein ! C'est entendu, mon petit ? Tu vas me chasser bien vite ce vilain cafard indigne de toi, indigne de moi, qui t'ai fait ce que tu es... ce que tu seras !... Tu me le promets...

D'une voix mâle, le jeune homme répondit :

— Je vous le promets...

— A la bonne heure ! Et moi, de mon côté, je te promets — comme je l'ai promis à Marilou — de faire tout ce qui sera en mon pouvoir pour amener M. Astier à ne rien précipiter... pour te donner le temps de monter à l'assaut de ton bonheur, galon à la manche, sabre au côté...

Dans une étreinte muette, Jean-Marie exprima au prétre toute sa reconnaissance...

(A suivre).

Maman ! Votre Fils MAIGRE a besoin de PASTILLES JESSEL !

Fortifiez-le et Aidez-le à Reprendre son Poids Normal

En quelques jours seulement, et bien plus vite que vous ne le pensez, les Pastilles JESSEL à l'extrait granulé d'Huile de Foie de Morue redonneront à votre enfant maigre, débile et anémié le poids et les forces nécessaires. Après une maladie ou dans les cas de rachitisme elles sont spécialement efficaces.

Plus besoin de lui donner l'Huile de Foie de Morue au goût si repoussant. Les Pastilles JESSEL la remplacent avantageusement, et les enfants les prennent comme des bonbons. En vente chez les Pharmaciens, à 14 fr. 50 la boîte.

Essayez-les pendant 30 jours et si vous n'êtes pas satisfait du résultat votre argent vous sera remboursé.

Commandites Prêts Associations

Laines Mercerie Connaiss. qualités, clientèle, méth. vente, recherche appui filateur pour créer négoce fils. Ecrire D.Y.Y. journal. 76707d

CESSIONS

Petite Clientèle lait, beurre, œufs, pour une personne, à céder à Wattrelos. Ecrire K. K. P. au Jnal 12825

CAFE LIBRE 2 usages, à céder. 133, rue de Roubaix, à Leers. 12840

A CEDER Alimentat., légum., primeurs bien située, travail 2 personnes, avec ou sans auto. — Ecrire D. B. B. journal. 76666

A Céder Roubaix Epicerie-Buvette-Légumes 66, rue de Soubise, Roubaix (Face Conservatoire). 12879

A Céder à Roubaix Alimentation générale, cause maladie, prix à débattre. Ecr. K.K.T. journal. 76720d

BEAU MAGASIN Confiserie à céder avec belle clientèle de marché, travail p' 4 pers. Adresse journal. 76720

CAFE A CEDER bonnes conditions, cause maladie, 322, rue de Leers, 322, WATTRELOS (Nord). 12964d

IMMEUBLES A VENDRE

Etudes de Mes Michel DEGOUY et Gustave ROMBAUT Avoués à Lille

LICITATION ARENSMA

A VENDRE Le MERCREDI 18 JANVIER 1938, à 13 h. 15, en l'audience publique des criées du Tribunal civil de Lille, en l'une des salles du Palais de Justice de ladite ville.

Ville de Roubaix MAISON A USAGE DE COMMERCE ET D'HABITATION Rue de Croix, 19 Rue Saint-Roch, 82 OCCUPATION. - Voir affiches et placards.

MISE A PRIX : 40.000 francs S'adresser :

Pour visiter : sur les lieux, les samedis de 2 à 3 heures et les dimanches, de 10 à 11 h.

Pour tous renseignements :

1° Au greffe du Tribunal civil de Lille, où se trouve déposé le cahier des charges ;

2° A Me ROMBAUT, Avoué, 24, rue Basse, à Lille, colicitant ;

3° A Me POISSONNIER, Notaire, 24, rue Nain, à Roubaix, chargé de la liquidation ;

4° A Me DEGOUY, Avoué, 28, rue Basse, à Lille, rédacteur du cahier des charges, chargé des formalités et poursuivant la vente. 96599

Etude de Me Georges CARRE Notaire à Wavrin (Nord

A vendre à Wasquehal Belle MAISON D'HABITATION S'adresser en l'étude. 707d

Etude de Me Félix VANDEWALLE Docteur en Droit, Avoué à Lille, 50, rue de l'Hôpital-Militaire.

VENTE : SOCIETE « L. LIETAER et E. PERIN »

VILLE DE TOURCOING RUE MOTTE, 43

UNE BELLE MAISON A USAGE D'HABITATION à trois étages, ensemble les fonds et cour en dépendant

A VENDRE Le MERCREDI 18 JANVIER 1939, à 13 heures 15, à l'audience des Criées du Tribunal civil de Lille, en la salle des adjudications, au Palais de Justice de ladite ville. (Les enchères ne seront reçues que par ministère d'Avoués)

MISE-A-PRIX ..... 40.000 francs

Pour tous renseignements s'adresser :

1° Au Greffe du Tribunal civil de 1re instance de Lille, où se trouve déposé le cahier des charges ;

2° A Me Etienne MAILLARD, syndic liquidateur, agréé au Tribunal de Commerce de Tourcoing, liquidateur judiciaire de la société « L. Lietaer et E. Perin », demeurant à Tourcoing, 10, rue du Tilleul.

3° A Me Félix VANDEWALLE, Docteur en droit, Avoué poursuivant la vente, demeurant à Lille, 50, rue de l'Hôpital-Militaire. 96518

Etude de Me Félix VANDEWALLE, Docteur en droit Avoué à Lille

VENTE LAGNIER

A VENDRE au Palais de Justice de Lille, le MERCREDI 18 JANVIER 1939, à 13 h. 15, en la salle des adjudications, au plus offrant et dernier enchérisseur.

Ville de Tourcoing

I. - Rue du Clinquet, n° 19 : Une BELLE MAISON D'HABITATION.

II. - Rue Hoche, n° 51 : Une MAISON à usage d'habitation.

III. - Rue Hoche, n° 59 : Une MAISON à usage d'habitation.

MISES A PRIX :

Article 1er ..... 30.000 fr.
Article 2e ..... 14.000 fr.
Article 3e ..... 10.000 fr.

NOTA. - Les enchères ne sont reçues que par ministère d'avoué.

Pour plus amples renseignements s'adresser :

1°) au Greffe du tribunal civil de Lille (Palais de Justice) où se trouve déposé le cahier des charges ;

2°) à Me Yves GHESQU